

Commune de **Tavernes**



Modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Plan local d'urbanisme approuvé le 3 décembre 2019
Modification de droit commun n°1 du PLU engagée le 17 février 2025

Contenu du dossier de modification du PLU :

1. Exposé des motifs

3. OAP

(Orientations d'Aménagement et de Programmation)

4.1 Règlement (partie écrite)

4.1.1 Règlement (pièce écrite)

4.1.3 Prescriptions graphiques réglementaires

4.2 Règlement (partie graphique)